Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le 23 JAN. 2025
ID : 030-213002975-20250117-DCM202508-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix-sept janvier
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHQOUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
Projet de rénovation et d'aménagement de la salle omnisports en salle polyvalente multi-activités
Demandes de subventions.

Considérant le projet de rénovation et d'aménagement de la salle omnisports en salle polyvalente multi-activités porté par la commune,

Considérant la délibération n°2022-41 du 03/09/2022,

Considérant la délibération n°2024-32 du 11/07/2024,

Considérant que le projet présenté par le cabinet BREMENT CURTO a été retenu par la commission d'appel d'offres,

Considérant que ce projet représente une enveloppe globale de 1 566 849.00 € HT,

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de :
- L'Etat,

.../...

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le 23 JAN. 2025
ID : 030-213002975-20250117-DCM202508-DE

- La Région,
- Le Département,
- L'ANS (Agence Nationale du Sport),
- Le FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) District Gard - Lozère,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DÉCIDE

➢ D'AUTORISER Mme le Maire à déposer des demandes d'aides financières auprès des instances ci-dessus nommées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Annexe : Plan de financement

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 23/01/2025
⇨ Reçu par la Préfecture, le 23 JAN. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 23 JAN. 2025
⇨ Affiché le 23 JAN. 2025

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Collectivité : Mairie de ST SAUVEUR-CAMPRIEU

Plan de financement de l'opération :

PROJET DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS EN SALLE POLYVALENTE MULTI-ACTIVITÉS

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses		Montant (HT)
Travaux		
GROS ŒUVRE		1 235 000,00 €
VRD		120 000,00 €
MISSIONS CT, SSI, CSPS		23 450,00 €
DIAGNOSTICS		1 751,00 €
ETUDES GEOTECHNIQUES		7 990,00 €
GÉOMETRE		5 080,00 €
BDO		1 950,00 €
ARCHITECTE MISSIONS DE BASE + COMPLEMENTAIRES (obligatoires)		171 628,00 €
	COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	1 566 849,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération		
	FINANCEMENTS PUBLICS	
Financements		sollicité ou acquis
ETAT (DETR)	20% sur 2 ans	313 369,80 €
Région (Rénovation energétique ERP)	Plafond	50 000,00 €
Région (Soutien à la construction et la rénovation d'equipements sportifs à interêt territorial	Entre 30 et 60 000,00 €	60 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrat Territorial (Jusqu'à 300 000€ = 25 % maxi 75 000€ De 300 à 500 000€ = 15 % maxi 105 000€ Au-delà de 500 000€ = 8 % Dans la limite de l'enveloppe)	190 347,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (Bonus ecologique)	10% du montant de la subvention obtenue soit 10% de 190 347,00 €	19 034,70 €
ANS (Agence nationale du Sport)	20% sur 98 300,00 € HT (Vestiaires)	19 660,00 €
	20 % SUR 280 000,00 € HT (Boulodrome)	56 000,00 €
FAFA District Gard Lozère	20% sur 98 300,00 € HT (Vestiaires)	19 660,00 €
	TOTAL	728 071,50 €
	FINANCEMENTS COLLECTIVITÉ	
Cession "Maison du Bois"		210 000,00 €
Collectivité		628 777,50 €
	TOTAL	838 777,50 €
	TOTAL GÉNÉRAL	1 566 849,00 €

Fait à : St Sauveur-Camprieu

Le :

Signature (nom et qualité)

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le 23 JAN. 2025
ID : 030-213002975-20250117-DCM202508-DE